



COMMUNE DE FAMARS

N° 24/ 32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, légalement convoqué le 21 octobre 2024, s'est assemblé à la salle du Conseil Municipal de Famars, sous la Présidence de Madame Véronique DUPIRE, Maire de Famars.

Présents : DUPIRE Véronique, BRUNET Joël, MAILLARD Hervé, WUILMOT Annie, QUIEVREUX Philippe, PAMART Jean-Baptiste, PREVOT Michèle, DEDISE Christian, VAN GULCK Marie-Christine, PEPIN Philippe, CHAVALLE Leïla, DE SAINT VAAST Pascal, LORETTE Valérie, BOUSSEMART David, DELPORTE Laëtitia, DUPIRE-JOLY Anne-Sophie, CAILLIERET Jean

Absents : MOREL Jacques, TALBERT Patricia, OBJOIE Anne-Gaëlle, FROMONT Aurélie, DELCOURT Sylvain

Membres en exercice : 22

Présents : 17

Procuration : 0

Absents : 5

Votants : 17

OBJET : Convention de mise à disposition des infrastructures sportives

Alors que la pratique sportive est importante au sein de la commune de Famars, notamment en raison d'associations sportives très actives, la municipalité est régulièrement sollicitée pour autoriser la mise à disposition des infrastructures sportives (Salle des sports, Terrain de football d'entraînement, Terrain d'honneur). Afin de simplifier ces mises à disposition, tout en garantissant un usage conforme à l'utilisation des infrastructures sportives par les associations, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une convention de prêt de matériel à destination des associations. Celle-ci déterminera l'ensemble des éléments en lien avec une utilisation adéquate et respectueuse des infrastructures sportives communales.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2121-29,

Vu la convention annexée à cette délibération,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des infrastructures sportives.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Véronique DUPIRE